



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## reconduite aux frontières

Question écrite n° 80887

### Texte de la question

M. Thierry Mariani M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer, d'une part, le nombre de laissez-passer consulaires demandés par la France à la Bulgarie et, d'autre part, le nombre de laissez-passer consulaires délivrés par ce pays au cours des dix dernières années. De plus, s'il apparaît que ce taux de délivrance est extrêmement bas, il souhaite connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'améliorer le taux de délivrance de ce document indispensable pour la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière.

### Texte de la réponse

Les laissez-passer consulaires sont des documents nécessaires à l'exécution d'une mesure d'éloignement lorsque l'étranger concerné est dépourvu de titre d'identité et de voyage. En ce domaine, le ministère des affaires étrangères, lorsqu'il est saisi par les services du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire ou par les préfetures, intervient auprès des services diplomatiques ou consulaires étrangers pour appuyer et faciliter la délivrance de ces documents. Concernant la Bulgarie, les données communiquées par le ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les six dernières années s'établissent comme suit :

Laissez-passer consulaires (source : intérieur)

ANNÉES	NOMBRE d'étrangers en possession d'un document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers sans aucun document d'identité pour lesquels un laissez-passer a été demandé	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré dans les délais utiles	NOMBRE d'étrangers pour lesquels un laissez-passer a été délivré hors délais	NOMBRE de demandes de laissez-passer ayant fait l'objet d'un refus	NOMBRE de demandes laissées sans réponse	% D'ÉTRANGERS ayant obtenu un laissez-passer dans les délais utiles par rapport à l'ensemble des demandes effectuées
2000	60		27	1	16	16	45,00 %
2001	39		19	1	13	6	48,72 %
2002	41		25	4	2	10	60,98 %

2003	59		38	4	12	5	64,41 %
2004	58		44	3	6	5	75,86 %
2005 (9 mois)	17	18	29	0	2	4	82,86 %

Ces taux de réponse des autorités bulgares à nos demandes de laissez-passer consulaires n'ont pas conduit à envisager des démarches spécifiques auprès de ce pays.

## Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 80887

**Rubrique :** Étrangers

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 décembre 2005, page 11401

**Réponse publiée le :** 7 février 2006, page 1218